

TRIBUNAL. Cet addict à l'héroïne a sévi dans plusieurs établissements de Cherbourg-en-Cotentin

Il cambriolait des écoles pour acheter sa drogue

UN JEUNE Équeurdrevillais de 24 ans comparait hier pour, entre le 19 décembre 2019 et le 30 janvier 2020, avoir commis six vols avec effraction au sein de trois établissements scolaires : l'école Jean Goubert d'Équeurdreville, deux fois le collège Raymond Le Corre et une fois le collège Jules Ferry de Querqueville. Il avait été élève à l'école et au collège d'Équeurdreville, il connaissait donc très bien les lieux.

Il faisait ses expéditions nocturnes le week-end et lors des vacances de Noël et avait pour cible le matériel informatique, ordinateurs, rétroprojecteurs, unités centrales, appareils photo numériques, et aussi des téléphones portables. C'est d'ailleurs le vol du portable d'un des chefs des établissements qu'il visitait qui a mis les policiers sur sa piste.

Addict à l'héroïne, il volait ce matériel pour se procurer sa consommation quotidienne de drogue. Il échangeait un ordinateur contre des produits stupéfiants ou contre 80 euros. Lors de la perquisition au domicile de ses parents, où il demeurait, les policiers ont constaté dans sa chambre la présence d'ordinateurs volés. Ils ont trouvé également un home cinéma acheté grâce à la vente du matériel volé et des éléments liés à sa consommation d'héroïne.

Ainsi, une partie du butin a été retrouvée et restituée aux établissements scolaires. Quelques ordinateurs ont également été récupérés dans une boutique de vente d'objets d'occasion.

Du vol « industriel »

Le jeune homme avait reconnu les faits dès son interpellation. Mais a-t-il pris la mesure des troubles qu'il a occasionnés dans le quotidien des écoles ? Le représentant du collège Le Corre, présent à l'audience, expliquait que cet épisode avait un impact sur le fonctionnement de l'établissement : « On n'a jamais eu de souci jusque-là. Les cambriolages ont contraint à modifier toute la sécurisation du collège. »

À l'école Goubert, il a fallu expliquer pourquoi l'environnement de l'établissement avait été modifié. C'était source de stress pour les enfants.

La quantité d'objets dérobés a conduit le procureur à qualifier l'ensemble des vols comme « vol industriel ». Le magistrat avait requis en réponse pénale, à ces vols et aux dégradations qu'ils ont entraînées, une peine d'un an avec un sursis probatoire pendant deux ans.

Le tribunal a prononcé une peine de ce type, à hauteur de six mois, avec obligation de rembourser la mairie de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 708,62 euros pour les dégradations commises, notamment aux portes forcées. Il devra également 900 euros au collège Le Corre pour le matériel non récupéré. Et il devra faire un travail d'intérêt général de 35 heures, gratuitement, au service de la société.



Parmi les établissements victimes de ces vols, le collège Raymond Le Corre, à deux reprises.